

ABONNEMENT.

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Hors du Département.
Un an 35 fr.
Six mois 18

On s'abonne

Chez MM. G. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes,
A PARIS,
et chez tous les Libraires.

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE.

INSERCTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75
S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. PAUL
GODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie},
Place de la Bourse,
A PARIS,
et chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

AVIS.

MM. les actionnaires de l'*Echo de l'Ouest* sont convoqués en assemblée générale, le vendredi 16 août 1872, à une heure, rue Saint-Jean, n° 8, au 1^{er} (maison Gaborit).

Cette assemblée a pour but de leur faire connaître la situation trimestrielle.

MM. les actionnaires qui ne pourraient se rendre à cette réunion sont priés instamment de choisir un mandataire pour les représenter. Ce pouvoir ne peut être donné qu'à un autre actionnaire.

L'ÉDUCATION CATHOLIQUE.

Nous avons reçu récemment une brochure de M. Léon Gautier, publiée par la Société Bibliographique, sous ce titre : *Appel aux hommes de bien*. Nous voulions d'abord donner une analyse de ce charmant petit livre, mais nous préférons en extraire quelques pages, désespérant de pouvoir mieux en rendre compte autrement.

L'auteur propose, dans un but de régénération, d'exercer tout d'abord notre action sur l'enfant. Car tout dépend de l'enfant, dit-il, et pour régénérer notre société corrompue, il faut compter sur les « petits » qui ont maintenant moins de dix ans, moins de cinq ans, et encore !

La famille, ici, est plus puissante que toutes les œuvres : c'est à elle d'élever l'enfant avec une énergie qui seule nous peut sauver. Lorsqu'éclata la Révolution française, les enfants de la bourgeoisie et du peuple étaient généralement élevés avec une admirable sévérité. Ils étaient dès le premier âge habitués à la privation volontaire, au sacrifice d'eux-mêmes. On les formait à se taire (chose excellente, surtout en France) ;

on les dressait au respect. Ils tremblaient devant l'autorité paternelle ; mais cette crainte fort salutaire n'empêchait pas les pères d'être fort vivement aimés. Il n'était pas rare qu'à cinquante ans, un fils tremblât encore devant son père octogénaire, et le respect pour cette magistrature du foyer conduisait aisément les hommes à respecter les autres autorités. Le corps de l'enfant n'était pas d'ailleurs traité avec une dureté moins salutaire ; les lits n'étaient pas garnis de plumes ; notre éducation au sucre était chose à peu près inconnue ; on se levait avec le jour, parfois avant. C'était rude, je le veux bien ; mais aussi nous avions des hommes ; mais nous possédions, en France, une somme admirable de virilité, on ne s'en souvient pas assez ; les guerres de la Révolution et de l'Empire ont été faites par des hommes qui avaient été élevés suivant ces principes, lesquels sont les principes chrétiens. Nous avons trop oublié le fameux mot : *Esto vir*. Nous pensons tous à donner à nos enfants le bonheur plutôt que la force. « Soyez heureux », leur disons-nous. « Soyez des hommes » disaient nos pères.

C'est donc à la famille, type de toute société humaine, ce n'est pas à nous qu'il appartient de faire cette première éducation des hommes de l'avenir. Mais nos œuvres s'offrent bientôt aux regards du père et de la mère, et se proposent doucement pour les aider en cette tâche. Voici nos crèches, nos asiles, nos patronages et nos écoles. Il s'agit de les multiplier à l'infini. S'il y a dans l'histoire un axiome aussi évident que les axiomes mathématiques, c'est ce grand fait que l'Eglise a fondé presque toutes les écoles du monde entier. Oui, elle a illuminé toutes les intelligences, et l'accuser d'obscurantisme, ce n'est pas faire preuve d'injustice, mais de folie. J'en appelle à tous ceux qui ont étudié de sang-froid l'histoire du moyen-âge et celle des temps modernes. Il sera possible un jour, et ce jour n'est pas loin, de fixer pour chaque école la date exacte de sa fondation. La statistique, ce jour-là, justifiera l'Eglise. Car les écoles mêmes qu'elle n'a point fondées n'ont été ouvertes que grâce à sa charitable et puissante initiative. Pas d'Eglise, pas d'écoles.

Nous ne sommes pas de ceux qui s'ima-

ginent que tout sera sauvé en France, dès que tous les Français sauront lire. Nous n'avons pas lu, sans une très-vive indignation, ces vers mensongers et perfides de l'*Année terrible*, où le communard, accusé d'avoir brûlé la Bibliothèque, répond avec un abominable sang-froid : « Je ne sais pas lire. » Hélas ! hélas ! ceux qui ont brûlé le Louvre et l'Hôtel-de-Ville savaient lire ; ils lisaient. Ceux qui ne savent pas lire valent souvent, je le jure, infiniment mieux que ceux qui lisent mal, et l'on ne peut guère se figurer à quel degré d'abâtissement peuvent arriver les lecteurs populaires de certaines feuilles et de certains livres. Il n'est pas de conte ridicule, il n'est pas de calomnie infâme que ne croient sur l'heure ces lecteurs de bonne, de trop bonne volonté. Leur journal, rédigé par quelque étudiant de vingtième année, par quelque buveur de chopes éhonté, ce journal banal et grossier a, tous les matins, à leurs yeux, cette même infailibilité qu'on nous reproche d'attribuer, dix fois par siècle, au Supplément de Jésus-Christ. Il nous est arrivé, durant le siège de Paris et durant la Commune, d'étudier la physionomie des pauvres ouvriers, dans le moment même où ils lisaient le *Réveil* et le *Mot d'Ordre*. C'était l'extase. Le fakir de l'Inde est moins crédule. Voilà ceux qui ont brûlé les bibliothèques. Il faut leur apprendre à lire, d'accord ; mais à BIEN LIRE.

Ne nous laissons ici entraîner à aucune concession : soyons de fer. N'imitons pas ce « libéral » qui me disait il y a quelques jours : « J'envierais volontiers mon enfant » à une école où l'on n'enseignerait aucune religion, et je me réserverais de lui apprendre la mienne. » Quelle illusion ! quelle erreur ! Une école où l'on n'enseigne aucune religion est nécessairement une école où l'on enseigne l'irreligion. Car l'enfant est un être essentiellement logique. Dès qu'il ne voit pas la même doctrine éclater sur les lèvres de tous ses professeurs et sur celles de son père, il s'émeut, il s'étonne ; disons le mot, il doute. L'enfant est une créature assez auguste, assez grande, pour ne pas comprendre que l'on garde habilement le silence sur la vérité, dès qu'on la connaît. Il ne pourra jamais se rendre compte des finasseries de notre politique ; il

ne saisira jamais notre séparatisme ni nos écoles mixtes : « S'il est vrai, dira-t-il, que Jésus-Christ soit Dieu et que l'Eglise soit divine, pourquoi mon maître d'école ne me le dit-il pas ? » Donc, ne permettons pas que l'on crée des écoles sans crucifix, sans catéchisme, sans doctrine, sans Dieu. Elevons la voix, protestons. A chaque école que les solidaires osent ouvrir, répondons par la fondation de dix écoles libres, de dix écoles très-chrétiennes. Rien de plus pratique. Surtout, habituons-nous à ne pas toujours compter sur l'Etat. Je sais que le budget des cultes est une dette stricte dont l'Etat paye les intérêts ; je sais que la suppression de ce budget serait un fait monstrueux que rien ne fait directement prévoir. Mais tout en affirmant nos droits avec modération et avec force, il faut supposer le jour où ils seraient provisoirement violés. Nous vivons en des temps de pétrole, et « demain est la grande chose. » Accoutumons-nous à nous suffire ; prenons la belle habitude d'ouvrir nos bourses et de ne les point fermer. Que ces sacrifices, d'ailleurs, soient sagement réglés. Faisons ce que le Christ disait à saint François : *Ordina questo amore*. Donnons à nos écoles primaires, comme à toutes nos œuvres, des revenus fixes plutôt que des capitaux insuffisants. Ayons des caisses centrales qui soient bien gardées et prudemment administrées.

Chronique Politique.

Malgré son désir et son besoin de repos, M. Thiers se propose de consacrer une partie de son temps, pendant son séjour à Trouville, à mener à bonne fin, selon ses vues, la question de la révision des tarifs avec les puissances étrangères.

M. le Président a emporté avec lui tous les documents nécessaires à ce travail ; il doit rédiger personnellement une Note, ou plutôt un Mémoire destiné à vaincre la résistance de l'Angleterre et de la Belgique.

En attendant, l'Angleterre s'appête à frapper le charbon de terre d'un droit spécial à la France, droit de sortie, qui serait d'un minimum de 4 sch. (4 fr. 25) par tonne. Les

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE VII.

LA NUIT FATALE.

(Suite.)

Pendant cette semaine et celle qui suivit, Narbut fit des efforts inouïs pour arriver à la découverte du secret fatal. Seul le gouverneur et quelques généraux le connaissaient ; et comme il y allait de la Sibérie, aucun d'eux ne le laissa transpirer. La Bagratief elle-même, malgré son influence sur Assuérus, ne put pas lui arracher un mot. En toute autre circonstance, il n'eût pas résisté aux supplications de la danseuse, que Muller

avait défiée de pouvoir se faire livrer un secret d'Etat, mais il se vengeait du bon mot répété par elle.

Ce ne fut que dans la soirée du 12 que, grâce à l'actrice, piquée dans son amour-propre, Muller put enfin savoir quelle était la machination projetée.

Il était bien tard cependant, grâce à l'activité des émissaires du professeur de piano ; dans cette nuit et le jour suivant, plus de trois cents jeunes gens, que leur âge exposait le plus, purent s'éloigner de la ville. Dans ce nombre, on comptait plusieurs des chefs futurs de l'insurrection, et parmi eux un intime ami de Narbut, Lélével.

Le goral Stiépan, qui était allé porter à Chusco l'avis de se tenir prêt, mais de ne point donner le signal avant qu'un mouvement eût éclaté à Varsovie, revint le lendemain à la ville, près de sa jeune femme malade.

Ce pouvait n'être qu'une fausse alerte, Adam crut prudent de ne rien découvrir aux habitants d'Atrada.

Dans la soirée du 15, les généraux se réu-

nirent dans les salons du gouverneur, dont le bal avait été contremandé.

Ils y restèrent bien avant dans la nuit. Une agitation secrète régnait dans la ville, un vague pressentiment remplissait les esprits ; des ordonnances traversaient la ville au galop, les troupes étaient consignées, les officiers, en grand uniforme, se rendaient à leurs quartiers, d'un air soucieux et effaré. Les agents de police et les espions affluaient aux abords du palais.

Vers dix heures, tout sembla se calmer ; il se fit un de ces silences lourds qui annoncent et précèdent les orages. Après le couvre-feu, rien ne troubla plus la tranquillité apparente.

Ceux des habitants, qui n'étaient pas dans le secret, s'endormirent. Frantz Muller était rentré ostensiblement à son logement. A onze heures, il éteignit sa lampe, et, debout derrière la double fenêtre de sa chambre, il attendit.

La place du marché était déserte, à peine s'il passait tous les quarts d'heure un homme, enveloppé dans un manteau, à

demi-soulevé par un sabre d'ordonnance ; le froid était piquant, et la neige tombait sans interruption.

Minuit sonna à la cathédrale, puis minuit et demi, puis une heure.

— L'exécution est sans doute contremandée, pensa Narbut.

Et, accablé de fatigue, il allait regagner son lit, quand, à l'angle de la place aux Herbes, apparut une masse grise, surmontée de baïonnettes, que faisait étinceler la lumière du réverbère.

Cette masse n'était que l'avant-garde d'un régiment de grenadiers, qui bientôt se fractionna, sur la place, en nombreux détachements, dont chacun s'enfonça silencieusement dans une des rues aboutissantes.

Sur chaque place de Varsovie, le même mouvement avait lieu simultanément.

En moins d'une heure, toute la ville était occupée militairement.

Les troupes bivaquaient sur les places, et des chaînes de factionnaires reliaient tous les postes, tandis que des patrouilles de cavaliers et des escouades de la police parcou-

industriels de la Seine-Inférieure sont très-émus de cette nouvelle.

MM. Gambetta, Esquiros et Laurier sont attendus à Chambéry, où l'on organise une manifestation démocratique dans laquelle il sera quelque peu parlé du mouvement dissolutionniste.

— Il ne faut pas, aurait dit M. Gambetta dans un récent banquet de girondins, il ne faut pas que cette chambre rentre à Versailles ! Paris doit être le vrai siège parlementaire au milieu du peuple !!!

Tu quoque !

Le bruit court que la nomination des vingt-quatre maîtres des requêtes est ajournée après la session des conseils généraux. Devant le nombre toujours croissant des demandes, le ministre de la justice ne veut prendre aucune responsabilité directe, et ce n'est qu'après en avoir conféré avec M. Thiers que M. Dufaure arrêtera la liste.

Le bruit s'accrédite que, à la rentrée des vacances parlementaires, le centre gauche déposera une proposition de Constitution définitive pour la France ; on dit même un projet de Constitution auquel le Président de la République aurait donné son approbation.

On a beaucoup parlé des lettres de M. Jules Favre au ministre de la justice, au procureur-général et au conseil de l'ordre des avocats, à propos de l'incident du juré de Seine-et-Oise, et on a ajouté que l'avocat récusé ainsi publiquement avait porté plainte contre le signataire de la lettre au président des assises. Nos informations personnelles, dit la *Patrie*, nous permettent de dire que M. Jules Favre n'a pas porté de plainte, mais seulement protesté contre la légalité de la récusation blessante dont il a été l'objet.

Les journaux de Marseille rapportent les paroles prononcées par M. de Kératry, dans la visite d'adieu à la chambre de commerce :

« Je regrette, a-t-il dit, de n'avoir pas pu remplir entièrement ma mission, qui consistait à faire respecter l'ordre et la loi. Je respecte les motifs du gouvernement qui n'a pas voulu troubler par des débats peut-être orageux la fin de la session. Ma présence n'était plus possible devant l'attitude du conseil général. Le Président de la République dans un but conciliant avait bien voulu m'offrir un congé, pendant la session du conseil général.

« Je n'ai pas cru devoir accepter ce moyen terme pensant que le préfet ne devait pas abandonner pendant la lutte un poste qui devenait difficile. Je regrette de laisser inachevée la tâche qui me fut confiée par M. Casimir Périer, de rallier au gouvernement et de grouper autour de lui tous les hommes d'ordre, sans dissimuler aux légitimistes que je ne partageais pas leurs opinions politiques.

» Redevenu simple citoyen, je tiens à ce que vous sachiez que je suis resté fermement républicain conservateur. Je vous demande de continuer votre concours à mon successeur, dont le rôle sera difficile ; mais il n'y a pas lieu de se décourager dans la lutte contre le radicalisme.

» Telles sont les idées du gouvernement que j'ai voulu manifester par ma lettre, en réponse aux journaux radicaux. »

On a dit que M. de Kératry avait été mandé à Trouville. Cette rumeur paraît être sans fondement.

Il est improbable qu'il soit donné immédiatement un successeur à M. de Kératry. Le préfet démissionnaire serait remplacé auprès du conseil général, dans la session qui va s'ouvrir, par le secrétaire général, faisant fonctions de préfet.

Le bruit a couru que M. d'Arnim s'est arrêté dans son voyage et a reçu ordre de rallier Versailles, ou pour mieux dire Trouville, en vue de négociations nouvelles qui seraient ouvertes pour l'évacuation partielle de nos départements, c'est-à-dire pour la réduction successive de l'armée d'occupation, proportionnellement au paiement de l'indemnité de guerre. On ajoutait que M. de Rémusat devait accompagner M. d'Arnim à Trouville. Et, en effet, bien que cette nouvelle n'ait pas encore de caractère officiel, nos renseignements nous autorisent à la considérer comme tout au moins très-vraisemblable.

On assure que Rochefort, — à peu près libre, dit-on, dans l'île d'Oléron, — aurait enfin vu venir l'heure de la réflexion et du remords. Il aurait positivement prononcé cette phrase : « On ne me reprendra plus à m'encanailier. » « Trop tard » devient donc le mot des révolutionnaires, après avoir été le mot des révolutions !

M. Dufaure, membre du conseil général de la Charente-Inférieure, a annoncé au préfet de ce département qu'il se rendrait à Saintes pour prendre part aux travaux du conseil général, dont la session s'ouvre le 17 de ce mois.

A propos de l'entrevue des trois empereurs, après avoir dit que ni l'Autriche, ni la Russie, ni la Turquie n'ont à redouter un conflit, la *Gazette de Cologne* vient à la France, et voici ce qu'elle en dit :

« Un point sur lequel les trois puissances monarchiques sont d'accord, sans avoir adopté aucun arrangement spécial, c'est le désir qu'ils éprouvent de maintenir la paix et de ne pas aider la France à la troubler. La France n'a pas d'autre allié que le Pape, si elle consent à se faire le champion de Rome et à maintenir les prétentions de la Curie. Nous pouvons donc attendre sans inquiétude les futurs *Gesta Dei per Francos*.

« L'entrevue des trois empereurs à Berlin consacre les intentions pacifiques de tou-

tes les puissances, et nous n'avons pas à craindre que l'amour-propre national des Français, renforcés par le succès du dernier emprunt, mette en danger la paix de l'Europe. Nous pouvons envisager cet emprunt sous le jour le plus favorable. La France veut et peut payer ; nous aurons notre argent : que désirer de plus ? »

Le *Journal de la Marne*, passant en revue la dernière session de l'Assemblée nationale, dit que, « au point de vue parlementaire, c'est une session bien remplie. Au point de vue politique, nous avons été, durant de longs mois, toujours à la veille d'une crise qui semblait à chaque instant prête à éclater. Pour cette fois, l'orage est détourné de nous. Si l'on demandait à la France ce qu'elle est devenue durant cette période, elle pourrait répondre comme Sieyès : « J'ai vécu. » C'est déjà, par le temps qui court, un fort honnête résultat. »

On lit dans le *Français* :

M. Thiers et M. Victor Lefranc ont été blessés de la lettre de M. de Kératry à M. Hector Pessard et de la publicité donnée à cette lettre. On assure, d'autre part, qu'un grand nombre de conservateurs ont écrit à M. de Kératry pour le féliciter. Il aurait reçu soit des cartes, soit des lettres d'approbation de plusieurs hommes importants du parti bonapartiste.

L'*Univers* ajoute les lignes suivantes à cette note :

Nous pouvons compléter les informations du *Français*, en lui apprenant qu'à Marseille M. de Kératry a reçu pareillement les félicitations des notabilités du parti légitimiste, ce qui prouve que la question sur laquelle est tombé M. de Kératry est une question d'ordre social et non une question politique.

Informations militaires.

Les inspections générales de l'armée, qui touchent à leur fin, constatent une grande amélioration dans tous les services, aussi bien que dans l'observation d'une sévère discipline.

Les généraux qui ont déjà fait parvenir au ministre des notes et des rapports d'ensemble paraissent très-satisfaits des nouvelles études du corps d'officiers, qui tend généralement à réaliser ce que l'on attendait des nouvelles mesures prescrites.

La totalité de notre artillerie restée en Suisse sera, avant la fin du mois, rentrée en France ; malheureusement, les détériorations sont nombreuses et donneront lieu, dit-on, à des réparations assez onéreuses.

On lit dans le *Temps* :

Le général Frébault, qui est membre de la commission de l'armée, et qui, comme membre de la commission de permanence, doit passer ses vacances à Paris, a été chargé

de préparer un projet de loi sur les sous-officiers.

Le général Frébault, muni des pouvoirs de la commission de l'armée et de l'autorisation des divers ministres, va faire une enquête pour rechercher quelles sont, dans chaque ministère, les catégories de fonctions qui pourraient être plus spécialement attribuées aux sous-officiers retraités.

A la rentrée, il soumettra son travail à la commission, qui l'intercalera, après discussion, dans le projet d'organisation de l'armée qu'elle prépare, en vue de compléter la loi de recrutement.

L'Agence Havas n'est pas heureuse dans ses démentis.

Ainsi elle déclarait récemment, que les bruits répandus au sujet des travaux entrepris à Belfort, par les troupes allemandes, étaient dénués de fondement.

L'*Industriel alsacien*, de Mulhouse, dit au contraire ceci :

« Il est très-vrai que des travaux se font actuellement aux fortifications de Belfort, par l'autorité prussienne. Les uns disent que ces travaux se font dans le seul but d'occuper les soldats allemands ; la vérité est qu'on travaille toujours énormément dans nos forts, et que ce sont des ouvriers civils qui y sont occupés. On paie de bonnes journées, et les paysans des environs n'ont pas hésité à prendre la pioche et la pelle de terrassiers au détriment de leurs propriétés. »

C'est assez net.

Le projet d'établir un camp dans la forêt de Rouvray, entre Rouen et Elbeuf, n'est nullement abandonné.

M. le Président de la République a promis à M. le général Letellier-Valazé « qu'il s'échapperait un matin » de Trouville pour visiter l'emplacement où doit être établi ce camp.

LE MUSÉE DES SOUVERAINS.

Un arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du mois de juin dernier, supprime le Musée des souverains, créé par décret impérial en date du 15 février 1852.

Cette collection se composait de 525 objets ayant appartenu aux rois de France, depuis le cinquième siècle jusqu'au règne de Napoléon I^{er}.

La *Vie élégante* a recherché pour les amateurs, et aussi pour les artistes, ce que sont devenues les principales pièces qui composaient le musée. — Nous lui empruntons son intéressante nomenclature :

Le fauteuil de Dagobert a été rendu à la Bibliothèque nationale, où il avait été transporté déjà à la fin du siècle dernier, ainsi que le portrait du roi Jean II, père de Charles V, le plus ancien portrait d'un roi de France que nous possédions ; — les Heures de la Croix de Jésus-Christ, faites à Tours en 1492, par Jacques du Herlin ; manuscrit sur vélin, en vers français, qui a conservé sa première reliure, sur laquelle on lit : « Ce livre est au roy

raient les rues.

Tout étant prêt, l'opération commença.

Cette opération, les journaux russes ont eu l'impudence de la nommer le *recrutement volontaire*.

Pour chaque rue, un officier recruteur avait été désigné ; il avait sa liste et était responsable du nombre des volontaires.

A la tête de son état-major, Svinin surveillait les enrôlements. Au moment où il donna le signal, lui-même se trouvait sur la place aux Herbes.

Il éleva son sabre, en criant :

— Allez !

Les clairons retentirent de rue en rue, et aussitôt on entendit de tous côtés heurter violemment les portes, par les exécuteurs de l'ukaze impérial. Si elles n'étaient pas ouvertes aussitôt, par les habitants endormis, les Cosaques les enfonçaient brutalement et la soldatesque, enivrée à dessein, se ruait brutalement dans les familles, appelant à grands cris les victimes de la conscription, les arrachant à demi-nus de leurs lits, sans respecter les appartements des malades ou

ceux dans lesquels cherchaient à se réfugier les femmes et les enfants.

La liste complétée, on jetait un manteau ou une couverture sur les épaules des conscrits, qu'emmenaient aussitôt les agents de police, au poste le plus voisin, où on les parquait, sur la neige, dans le carré formé par la troupe, pendant que la horde sauvage envahissait la maison voisine.

Jamais ville assiégée n'avait présenté un si lugubre spectacle. Dans les maisons, ce n'était que cris de désespoir, menaces farouches, supplications, injures grossières, brisement de meubles et pillage ; à l'extérieur, les rues étaient remplies de jeunes gens, attachés par des cordes à la selle des chevaux, et suivis de vieillards ou de femmes éplorées, que repoussaient à coups de fouets ou de crosse de fusils, les sauvages ravisseurs.

Tremblant d'indignation et de douleur, Narbut, les poings serrés, le cœur brisé de douleur, assistait à cette lugubre exécution ; des larmes de rage impuissante tombaient de ses yeux et, dans sa colère, il avait été

sur le point de décharger sa carabine sur les soldats massés sur la place, quand un bruit tumultueux de pas se fit entendre dans son escalier.

Son tour était venu.

Il s'élança sur son arme, prêt à vendre chèrement sa vie, quand une pensée, rapide comme l'éclair, arrêta sa main ; il s'assit sur son lit et attendit.

Presque aussitôt sa porte vola en éclats et, sans attendre l'ordre de leur chef, trois Cosaques se précipitèrent sur lui et le garrottèrent.

Sans plus s'occuper du prisonnier, l'officier s'était assis à la table de Muller, sur laquelle il avait déployé sa liste.

— Numéro 1, dit-il, Ivan Kubolsky ?

— Voici, répondit un Cosaque, en frappant du manche de son fouet les épaules de Narbut.

Le lieutenant fit une croix et continua :

— Numéro 2, Thomas Kryzinsky. Où est Thomas ?

— Chien, où est Thomas ? répéta le Cosaque à Narbut, qu'il frappa de nouveau.

— Je ne sais pas, répondit celui-ci, et moi je ne m'appelle pas Kubolsky.

Le Russe se retourna.

— Ah ! c'est vous, moussié Muller ; oh ! vraiment, je suis bien fâché.... Détache donc ce moussié, brute, animal, fils de chienne, s'écria-t-il, un ami du général. Oh ! mille pardons ; c'est ce chien qui s'est trompé de maison. Rossez-le, moussié Muller, rossez-le bien.

Et, joignant l'exemple au précepte, il se mit à frapper avec fureur le Cosaque au visage.

— Mais daignez donc le rosser vous-même ; cassez-lui les dents. Un ami du général ! Excusez-moi, moussié Muller, nous sommes si pressés. Que puis-je faire pour votre service ?.... Dehors, canaille, dehors, à l'étage supérieur, chien ! Pardon, encore, moussié.

— Je désirerais parler au général, fit Narbut ; il est sur la place, veuillez me faire conduire.

(La suite au prochain numéro.)

Louis XII. » Les Statuts de l'ordre du Saint-Esprit au droit désir ou du Nœud, institué à Naples en 1352, par Louis de Tarente, roi de Jérusalem, de Naples et de Sicile; — le Livre d'heures de Louis XIV; un jeu de la Chouette et Caïran, ayant appartenu au roi Louis XIV; — la lettre de Marie-Antoinette à Madame Elisabeth, tissée sur une étoffe de soie de Lyon; cette lettre fut écrite après le jugement rendu contre la reine; les livres d'étude en langue allemande ayant appartenu au roi de Rome, et enfin l'Evangélaire de Charlemagne, manuscrit sur vélin en langue latine. Ce volume comprend 127 feuilles et 243 évangiles. Ce livre, commandé par Charles, roi des Francs, de par son épouse Hildegarde, au scribe Godescale, à l'occasion de la naissance de leur fils Adrien, fut écrit en 721, « quatorzième année de leur règne heureux. »

Le musée d'artillerie a reçu aussi un grand nombre de pièces :

Des sabres, selles, équipements, housses à l'usage des Orientaux, recueillis sur le champ de bataille après la journée des Pyramides, et offerts par l'état-major de l'armée française à son général en chef Bonaparte.

L'arbalète de Catherine de Médicis.

L'épée de mariage du roi Henri IV, en acier brun et damasquinée d'or.

Le canon offert à Louis XIV par la province de Franche-Comté, après la seconde conquête en 1674 et son annexion à la France.

Les deux paires de pistolets que Napoléon appelait dans son testament « nos pistolets de Versailles. »

Et un grand nombre d'armures de tous les règnes.

Les vases religieux ont été rendus à l'abbaye de Saint-Denis. Il en est quelques-uns de très-curieux.

Celui d'Éléonore, femme de Louis VII, est de cristal de roche. La taille en alvéole qui l'enveloppe comme ferait un réseau est un travail antique.

Sa forme est celle des bouteilles ou flacons qui dans les inventaires du moyen-âge, sont désignés sous le nom de Justes. Éléonore d'Aquitaine le tenait de son aïeul, qui le lui offrit lors de ses fiançailles avec Louis. Suger, abbé de Saint-Denis, qui fut ministre de Louis-le-Jeune, a fait graver sur ce vase une inscription dont voici la traduction :

« Ce vase, c'est Éléonore qui l'a donné au roi son fiancé; Mitadol l'avait donné à son aïeul; le roi à moi, et moi Suger aux saints. »

Le fermail du manteau royal de saint Louis est également à Saint-Denis depuis la suppression du musée des souverains. L'inventaire des bijoux de Charles V décrit ainsi ce fermail : « Une fleur de lis d'or en manière de fermail, garnie de pierreries; c'est à savoir : seize balais, treize émeraudes et vingt-quatre perles émorillées ou d'or d'émail de plate.

Les palais.... nationaux ont reçu également un assez grand nombre d'objets qui leur avaient appartenu; les autres pièces ont été ou seront rendues aux personnes qui les avaient offertes au Musée des souverains.

La Semaine-Sainte de Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, appartient à M. Révilion.

Un vilebrequin de fer poli dont s'est servi Louis XVI, à M. Boucher de Perthes.

Un étai de serrurerie, ayant appartenu également à Louis XVI, à M. Eugène Isabey.

Un soulier de Marie-Antoinette, recueilli le 10 août 1792, dans la chambre de la reine par le capitaine Darville, à M. Salvador.

Une chaise ayant appartenu à la reine Marie-Antoinette, à M. G. Jacob.

Un petit canon ayant servi de jouet au dauphin, fils de Louis XVI, à M. Mirault.

Le col de dentelle, porté par Charles X à son sacre, à M^{me} Moray.

La carabine du premier consul, à M. Charles Lony.

La cocarde tricolore que Napoléon I^{er} portait le jour où il fit ses adieux à Fontainebleau, à M^{me} veuve Gatte, née Vinci.

Une montre, un reliquaire, le hochet du roi de Rome, un chapeau, un uniforme de grenadier de la garde et autres objets ayant appartenu à Napoléon I^{er}, à M. et à M^{me} Marchand.

Un nécessaire de toilette du roi de Rome, à M^{me} Foresti.

Cheveux de Napoléon I^{er} coupés au commencement de 1814 par M. Duffah, et une quantité d'autres objets.

La ville de Paris est en instance auprès du ministre pour reprendre le nécessaire de voyage de Napoléon I^{er}, qui lui appartenait avant 1853.

Ce nécessaire ne comprend pas moins de soi-

xante-douze pièces d'or. Il a servi à l'empereur le matin d'Ulm, d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland, de l'île de Lobau, de la Moskowa et de Montmirail.

Nouvelles diverses.

On ignore assez généralement, dit *Paris-Journal*, la cause de la haine de M. Jules Simon contre Auber.

L'histoire de cette haine est tout entière dans une anecdote racontée il y a quelques années, dans le *Constitutionnel*, sous la signature de Henri Desroches.

Le chroniqueur affirmait que M. Auber ayant eu la mauvaise fortune d'entendre à la Chambre un discours de M. Jules Simon, il avait eu les oreilles tellement blessées par le ton faux, onctueux et déclamatoire de l'orateur, qu'il avait dit en sortant à son voisin, avec ce fin sourire qui le caractérisait :

— Impossible de penser juste quand on dit si faux.

On mande de Constantinople, 8 août : Le village de Cosuscound'ouk, situé sur la côte asiatique du Bosphore et habité par des familles très-pauvres, juives et grecques, a été presque entièrement détruit hier soir par un incendie qui a duré sept heures. Plus de mille familles sont sans abri.

La mesure relative à la suppression du baigne de Toulon, dont il a été parlé dans la commission du budget, va commencer à recevoir son exécution.

La frégate-transport la *Cérés*, qui vient d'entrer en armement, prendra à son bord 400 forçats, qu'elle doit conduire à la Guyane française. Cet envoi sera suivi d'un autre au mois d'octobre prochain, et en outre, un certain nombre de condamnés de la catégorie de ceux qui sont envoyés dans les pénitenciers de la Nouvelle-Calédonie partiront par l'*Alceste* et par la *Sibylle*, en ce moment en armement.

LES ATTENTATS DU MOIS DE JUILLET.

L'attentat contre le roi et la reine d'Espagne prouverait assez que le mois de juillet n'est pas sans influence sur ceux qui accomplissent de pareils actes :

Ainsi, c'est en juillet 1584 par Guillaume I^{er}, prince d'Orange, fut assassiné par Balthasar Gérard. L'assassin fut écartelé, mais sa famille fut annoblie par Philippe II, qui avait promis 5,000 écus et des titres de noblesse à qui tuerait Guillaume I^{er}.

Ivan IV, fils d'Anne de Russie, fut assassiné le 5 juillet 1764. En 1844, un bourgeois de Storkow, Fritz Scherk, tenta de tuer le roi de Prusse en tirant sur lui deux coups de pistolet.

Le 29 juillet 1846, Joseph Henry tenta d'assassiner Louis-Philippe.

Le 5 juillet 1853, un attentat contre la vie de Napoléon III fut commis au moment où il se rendait à l'Opéra-Comique.

En 1861, le 4 juillet, l'étudiant Oscar Beker tira à Baden-Baden deux coups de pistolet contre le roi de Prusse.

On peut encore ajouter à cette liste l'exécution d'Urbide, ex-empereur du Mexique, fusillé le 19 juillet 1824, par ordre du Congrès de la province de Padilla, et l'attentat Fieschi, Pepin et Morey, qui eut lieu le 27 juillet 1835.

RÉMINISCENCES CLASSIQUES

A PROPOS DES TEMPS ACTUELS.

Nous donnons, à titre de curiosité, l'article suivant de la *France nouvelle* :

C'est étonnant comme l'histoire se répète, et combien il a raison le vaudevilliste qui a donné dernièrement pour titre à l'un de ses ouvrages : *Plus ça change, plus c'est la même chose*.

Si j'avais le crayon de Cham ou de Daumier, quels jolis petits dessins d'actualité je commettrais en leur donnant pour légendes.... des citations latines empruntées à Horace, Virgile, Ovide, Lucrèce, Lucain, qui, sans s'en douter, ont écrit, il y a dix-huit siècles, l'histoire de ces derniers temps.

En voulez-vous quelques exemples... au hasard :

LA FRANCE, après le succès de l'Emprunt.

Nunc est bibendum, nunc pede libero

Pulsanda, amici, tellus...

(Horace.)

M. DE GOULARD, annonçant à la tribune cet immense succès.

Conticere omnes, intentique ora tenebant.

(Virgile.)

M. GRÉVY, fermant jusqu'en novembre les portes de l'Assemblée nationale.

Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.

(Virgile.)

LA COMMUNE triomphante.

Bella per Emathios plus quam civilia, campos,

Jusque datum sceleri...

(Lucain.)

LA RÉPUBLIQUE de l'avenir.

... Rudis, indigestaque moles.

(Lucrèce.)

M. GAMBETTA, faisant un four dans ses tournées de banquet.

Barbarus ego sum, quia non intelligor illis.

(Ovide.)

Même guitare.

illi robur, et cœs triplex...

(Horace.)

Les vacances de l'Assemblée (première variante).

Deus nobis hæc otia fecit...

(Virgile.)

Deuxième variante.— (Chœur des ruraux.)

O fortunatus nimium, sua si bona norint,

Agricolæ !...

(Virgile.)

Troisième variante.— (Le manifeste de la gauche.)

... Trahit sua quemque voluptas.

M. THIERS, rêvant qu'il fonde la République conservatrice.

Exegi monumentum, cœre perennius.

M. THIERS se décidant à se donner des vacances et à fuir la « vile multitude. »

Odi profanum vulgus, et arceo.

(Horace.)

Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville, Et contre eux la campagne est mon unique asile.

(Boileau.)

SON DERNIERS AVIS AUX GAMBETTISTES.

Favete linguis !....

(Horace.)

IL PART modestement, — il ne veut pas d'arcs de triomphe sur son passage.

Et fugit ad salices..., et se cupit ante videri.

(Virgile.)

IL ARRIVE à Trouville, — il se repose à l'ombre de la villa Cordier.

Thiere, tu patuli recubans sub tegmine Cordi.

(Virgile.)

M. CORDIER, l'ex-sauveteur de Louis-Philippe.

Ille ego qui quondam...

(Virgile.)

M. BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE suit de près son patron.

..... Et fidus Achates....

Proximus, at longo proximus intervallo.

(Virgile.)

M. THIERS, couché dans son lit moelleux, entend souffler la bise.

Quam juvat immites ventos audire cubantem.

(Ovide.)

M. THIERS prend un bain de mer.

Fluctuact, nec mergitur.

M. THIERS, en caleçon de bain, est menacé par les flots.

Quos egos !....

(Virgile.)

MORALITÉ à méditer.

Audaces fortuna juvat...

(Virgile.)

ALFRED DE TORCENAY.

Bibliographie.

L'INDUSTRIE DES CHAISES A PORTEURS A RENNES AU XVIII^e SIÈCLE, par M. H. ALBERT, officier d'académie, archiviste auxiliaire du département d'Ille-et-Vilaine. (Nantes, V. FOREST, in-8°.)

Bien que ce mode de transport ne soit plus usité de nos jours en France, la curiosité n'en est pas moins satisfaite, en lisant la brochure de M. H. Albert. L'auteur nous apprend d'ailleurs que si les voitures ont remplacé, dans notre pays, les chaises à porteurs, d'autres contrées s'en servent encore en ce moment, la Turquie, par exemple, où se trouvent à tous les coins de rues des stations de chaises comme à Paris des stations de petites voitures.

L'origine des chaises à porteurs remonte à une haute antiquité. Suétone, Sénèque, Cicéron, Juvénal parlent des *lectica* qui ne devaient pas être autres choses que des palanquins et des litières; et, comme nous n'avons aucune représentation authentique de ces meubles, nous sommes fort portés à croire que ce n'étaient que des chaises à porteurs: les détails de leur structure nous confirment d'ailleurs dans cette opinion.

On raconte que Bourges échappa aux horreurs du pillage, grâce à une chaise dans laquelle se fit porter le lieutenant de Vercingetorix, Asinius Pollo, pour insuffler à ses soldats défaillants cette valeur guerrière qui en fit des héros.

La brochure de M. H. Albert vous rappellera tout cela; elle vous dira encore que, dans les temps modernes, la chaise à porteur a été amenée à Londres par Montbrun-de-Sous-Carrière, d'après Tallemant des Réaux et M^{me} de Genlis.

Puis, ce qui donne surtout de l'intérêt à la publication de M. Albert, ce sont les documents tirés des archives de Rennes et qui s'y trouvent reproduits en nombreux extraits. On sait que c'est seulement en puisant à de telles sources, sources arides à explorer, qu'on arrive à reconstruire notre histoire, faussée dans un si grand nombre d'endroits par de prétendus historiens qui n'ont que le mérite d'inventer ou de ramasser sans cesse, et sans contrôle, ce qui a déjà été dit sur une matière.

Nous sommes heureux de terminer ce trop bref compte rendu de l'*Industrie des chaises à porteurs* en citant une notice intéressante spécialement notre pays. Nous la devons à l'obligeance de l'auteur que nous nous empressons de remercier ici. C'est une dissertation sur l'origine de l'impôt dit le *Trepas de Loire*. Voici ce qu'en dit M. H. Albert :

« Ce *Trepas de Loire* était un impôt levé sur chaque bateau montant, descendant ou traversant la Loire. En voici l'origine :

» En 1569, les Anglais avaient fait une invasion dans le Saumurois et s'étaient emparés de la célèbre abbaye de Saint-Maur, située sur la rive droite de la Loire, en face de l'endroit où se trouve la jolie petite gare de la Menitric. Cette abbaye avait été fondée, vers la fin du V^e siècle, par saint Maur, prieur de l'abbaye du Mont-Cassin, fils d'un sénateur romain et disciple chéri de saint Benoît : c'est de cette illustre abbaye que sortirent de petites colonies monacales qui allèrent fonder dans les Gaules plus de cent monastères. (*Dom Mabillon, Gallia christiana; Dollinger, Origines du christianisme.*)

» Les Angevins et les Bretons, conduits par Duguesclin, que les historiens font à tort vainqueur dans cette campagne, essayèrent plusieurs fois inutilement de reprendre l'abbaye. On fut réduit à capituler, et le capitaine anglais exigea une rançon de 16,000 livres d'or (26,960,000 francs). Les fonds manquant, on eut recours aux moyens que prend le gouvernement de M. Thiers. On créa des impôts, on leva une taxe sur tout bateau montant, descendant, traversant la Loire, et cet impôt prit le nom de *Trepas de Loire*.

» Il donna lieu plus tard à de nombreuses procédures devant le Parlement, parce qu'il subsista longtemps après l'extinction de la dette contractée pour la libération de la rançon imposée par le vainqueur d'Outre-Manche. »

Chronique de l'Ouest

ET

CHRONIQUE LOCALE

Assises de Maine-et-Loire

Présidence de M. GENNEVRAÏE, conseiller à la Cour d'Angers.

Audience du mercredi 7 août.

4^e affaire. — Fichard, âgé de 55 ans;

accusé d'attentat à la pudeur, a été condamné à un an de prison.

Défenseur : M^e Affichard.
2^e affaire. — Louise Furiel, accusée de vol qualifié, a été condamnée à cinq ans de réclusion.

Défenseur : M^e Robert.
3^e affaire. — Adèle Martin, accusée d'infanticide, a été acquittée.

Défenseur : M^e Cubain.
M. Lair occupait le siège du ministère public.

Audience du jeudi 8 août.

4^e affaire. — Lorandean, accusé d'attentat à la pudeur, a été condamné à un an de prison.

Défenseur : M^e Lafeuille.
2^e affaire. — Les époux Guillaume, accusés d'incendie volontaire, ont été condamnés, savoir : le mari à quinze ans de travaux forcés et la femme à vingt.

Défenseurs : M^e Affichard et Robert.
M. Gain occupait le siège du ministère public.

Un affreux accident vient de frapper une honorable famille d'Angers.

Vendredi dernier, deux Angevins partaient gaiement pour les bains de mer, avec leurs femmes et leurs enfants. Ils s'installèrent au bourg de Batz.

Lundi, le mauvais temps avait grossi la mer qui était en furie. Après déjeuner, M. H... monta sur les rochers qui bordent la côte, dans le dessein de mieux voir du spectacle qui s'offrait à ses yeux. Il ne tarda pas à être rejoint par son ami M. Léon Donzé, qui avait eu la prudence de laisser à mi-côte sa femme et ses enfants.

Les deux curieux ne pouvaient se lasser de contempler la mer battant le rocher sous leurs pieds. Cependant survint une vague plus forte que les précédentes et qui les inonda. M. H... crut prudent de se retirer en invitant M. Léon Donzé à faire comme lui. Il avait déjà fait quelques pas lorsque, se retournant pour voir si son ami le suivait, il n'aperçut plus personne sur le rocher.

Il s'approcha précipitamment et poussa un cri de détresse : M. Léon Donzé était tombé à la mer, du haut d'un rocher à pic et inaccessible pour aucun sauvetage.

Est-ce le vertige, un coup de vent ou une lame nouvelle qui avait précipité la victime ? — Nul ne peut le dire.

Ce drame affreux se prolongea quelques minutes encore : M. Donzé cherchait à lutter contre la mort et se soutint quelque temps sur l'eau. — Il disparut enfin, chose atroce ! sous les yeux de sa femme et de son ami.

M. Léon Donzé s'était depuis une année fixé à Angers, où il habitait rue d'Alsace.

(Journal de Maine-et-Loire.)
C'est le 1^{er} septembre que commencera le départ des militaires allant en congé de semestre.

Leur entrée est fixée au 30 mars 1873.
La durée des semestres ne pourra donc excéder sept mois.

Le ministre de la marine et des colonies, de concert avec le ministre de la guerre, a décidé que les jeunes gens de la classe 1871, destinés à l'armée de mer, qui réuniraient les conditions d'aptitude requises pour le service des équipages de la flotte ou des troupes de la marine, seront autorisés à devancer l'appel.

M. Sirodot, doyen de la Faculté des sciences de Rennes, a découvert et étudié, au pied du mont Dole, dans le département d'Ille-et-Vilaine, un vaste dépôt d'ossements fossiles. Parmi ces ossements se trouvaient des vestiges nombreux de l'industrie humaine, des couteaux et des haches en pierre, des débris de cuisine, etc. Les animaux dont on retrouva les restes étaient surtout des bœufs, des chevaux et des éléphants. On a ramassé plus de 150 molaires de ce dernier animal. L'éléphant, aujourd'hui, ne se rencontre plus que dans les régions tropicales. Autrefois, il habitait nos pays, et même les climats polaires. Cela prouve un déplacement considérable de la faune à l'entrée des âges historiques.

On lit dans le Journal du Loiret :

« Les travaux de la moisson se poursuivent bien péniblement et bien lentement dans toute la contrée du centre de la France. Les orages épouvantables et si fréquents qui ont éclaté depuis plus d'un mois ont causé dans certains pays des pertes énormes par le fait de la grêle. Il faut remonter à l'année 1839 pour trouver une année aussi calamiteuse.

» Les départements de Loir-et-Cher, le Cher, l'Indre, l'Eure-et-Loir, la Marne et aussi le Loiret, ont payé leur large tribut au fléau.

» Les environs de la ville de Chartres se rappelleront longtemps l'orage du 26 juillet; la grêle a détruit entièrement les récoltes sur plusieurs communes, et sur un espace d'environ 7 à 8 kilomètres, le fléau a tout ravagé.

» Il est bien à désirer que le beau temps nous revienne, car cette belle récolte serait

gravement compromise par la persistance des pluies. Les blés, les orges, les avoines, tout est fauché et sur les champs, il faut maintenant pouvoir rentrer. »

Dernières Nouvelles.

Des nouvelles du Pérou portent que le président de la République, colonel J. Balta, a été assassiné par Gutierrez, qui s'est mis à la tête d'un *pronunciamento*, et s'est proclamé dictateur; mais la populace s'étant ensuite emparée de Gutierrez l'a pendu à un réverbère.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

AVIS AUX CAPITALISTES.

Un lot d'actions de la Compagnie d'assurances contre l'incendie « Le Soleil », est disponible par suite de décès. — Placement de tout repos, revenu probable de 7 à 10 p. 100.

S'adresser au Moniteur des Tirages financiers, 104, rue de Richelieu, à Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalsicère Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce Revalsicère Du Barry, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celle de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 69,924.

Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne),

le 10 janvier.

Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se

trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien digérer, et sa faiblesse était si grande que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'un mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalsicère Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux; les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, Comtesse de GOURGUF.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Discuits de Revalsicère* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalsicère chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Balance, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

Bulletin commercial et agricole.

Marché de Saumur du 10 août.

Froment (l'h.) 77 k. 21 80	Graine trèfle	50	—
2 ^e qualité. 74	— Luzerne	50	—
Seigle 75	Foin (h. bar.)	780	40
Orge 65	— Luzerne	780	37
Avoine h. bar. 50	Paille	780	35
Fèves 75	Amandes	50	—
Pois blancs. 80	— cassées	50	—
— rouges. 80	Cire jaune.	50	180
Graine de lin. 70	Chanvre tillé		
Colza 65	(52 k. 500)	—	—
Chenevis. 50	Chanvre broyé		
Huile de noix 50 k.	— Blanc	—	—
— chenevis 50	— Demi-couleur	—	—
— de lin. 50	— Brun.	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité	100 à 120
Id.	2 ^e id.	80 à 95
Ordin., envir. de Saumur 1871.	1 ^{re} id.	46 à 50
Id.	2 ^e id.	40 à 45
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id.	45 à 50
Id.	2 ^e id.	38 à 43
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id.	38 à 43
Id.	2 ^e id.	34 à 38
La Vienne, 1871.	—	30 à 35

ROUGES (2 hect. 30).

Souzy et environs 1871.	—	60 à 70
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité	90 à 120
Id.	2 ^e id.	—
Varrains, 1871.	—	60 à 70
Varrains, 1871.	—	—
Hourgueil, 1871.	1 ^{re} qualité	80 à 100
Id.	2 ^e id.	—
Restigné 1871.	—	65 à 81
Chinon, 1871.	1 ^{re} id.	60 à 70
Id.	2 ^e id.	—

Saumur, imprimerie de P. GODET.

VENTE APRÈS FAILLITE DES PROPRIÉTÉS

Appartenant à

MM. GUSTAVE DE FOS, ERNEST DE FOS,
LÉON DE FOS,

Banquiers à Saumur.

CES IMMEUBLES COMPRENENT :

- 1^o La terre et le château de Milly, situés commune de Gennes;
- 2^o La terre de Trèves, située commune de Trèves-Cunault;
- 3^o La terre et le château de Virolay, commune de Dénézé;
- 4^o Une maison, sise à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre;
- 5^o Deux maisons, sises à Saumur, rue Beaurepaire;
- 6^o La ferme du Peuplier, commune de la Ménitrie;
- 7^o La ferme du Marais, commune de Beaufort-en-Vallée;
- 8^o Terres et vignes, situées à Bizay.

ON VENDRA ÉGALEMENT :

Trois beaux mobiliers, comprenant : Bijoux, diamants, dentelles, tableaux, etc., etc.

Des affiches ultérieures donneront très-prochainement la contenance de chaque terre, la nomenclature des objets mobiliers et tous autres renseignements. (408)

EMPRUNT 1872.

PARIS-JOURNAL

qui ne coûte que

40 fr.

au lieu de

64 fr.

contient chaque jour un

BULLETIN FINANCIER

qui jouit d'une grande et juste réputation et chaque semaine une

Revue de la Bourse

qui fait autorité dans le monde des affaires. Il tient lieu ainsi d'un

JOURNAL FINANCIER

qui, honnêtement fait, ne peut pas coûter moins de 8 à 10 fr., et son prix se trouve par là ramené à 30 fr. environ.

Bureaux : 2, rue Favart, Paris.

A VENDRE

UN BON CHEVAL de quatre ans, 1 mètre 47 centimètres, bai-brun foncé.

S'adresser à Jean CHALOPIN, à Villemeule-l'Aumônier, commune de St-Florent. (411)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue St-Lazare.

S'adresser à M. SENGÉ, même rue.

Etude de M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1873.

UNE MAISON

AVEC VASTE JARDIN.

Située à Saumur, rue Duncan, n° 4, occupée par la société des Tilleuls.

S'adresser à M^e CLOUARD, notaire.

ON DEMANDE A ACHETER un corps de bibliothèque.

S'adresser au bureau du journal.

HERNIES, PROLAPSUS ET MALADIES DE LA VESSIE.

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables sont, depuis plusieurs années déjà, promptement et radicalement guéries, par la Méptimide Rouillé. (Extrait de plantes marines.) Renseignements gratuits, en écrivant à M. ROUILLÉ, ph^m de 1^{re} classe; aux Sables-d'Olonne (Vendée).

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867
Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1863.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. Lardeux, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.